

### Motion

#### Sur le rapport du CS du CNRS

La section 13 du CoNRS s'associe pleinement aux constats soulevés par le rapport « Livre blanc préliminaire sur les entraves à la recherche - Focus « entraves administratives » » du Conseil Scientifique du CNRS de mai 2023.

Nous partageons en effet l'analyse que le cadre administratif et réglementaire ne se développe pas au service de la recherche mais l'entrave. La rigidité de certaines procédures ou réglementations affectent autant les personnels des unités de recherche que l'administration. Si une bonne partie des entraves relevées par le livre blanc du conseil scientifique relève du cadre réglementaire imposé par l'ESR, la section 13 considère que le CNRS doit pouvoir répondre à bon nombre d'entre elles pour relâcher le cadre administratif parfois trop rigide afin de libérer les énergies de recherche.

La perte d'attractivité de nos métiers chercheurs comme IT nous inquiète profondément. Cette situation compromet désormais l'avenir de l'établissement. Une recherche d'excellence exige des conditions de travail, des salaires et des carrières attractives.

Nous manifestons notre soutien au rapport du CS du CNRS et espérons une réponse de la direction et de nos tutelles à la hauteur de ces entraves.

**Motion adoptée le 1<sup>er</sup> juin 2023**

**21 votants : 21 oui, 0 non, 0 abstention**

**François MAUREL**  
Président de la Section

#### **Destinataires :**

- M. Antoine Petit, président directeur général du CNRS
- M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science
- M. Jacques Maddaluno, directeur de l'Institut de Chimie (INC)
- M. Olivier Sandre, président du conseil scientifique de l'INC
- M. Fabien Jobard, président de la Conférence des présidents du Comité national (CPCN)
- Mme Dorothée Berthomieu, présidente du Conseil Scientifique